Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 28 (2001)

Heft: 6

Artikel: Trosième âge : les aînés arrivent

Autor: Keller, Gabrielle / Zurkinden, Marie-Hélène / Tschanz, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913114

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FOCUS / TROISIÈME ÂGE FOCUS / TROISIÈME ÂGE

Les aînés arrivent

GABRIELLE KELLER

A l'heure de la retraite, un nombre toujours croissant de Suisses de l'étranger rentre au pays. Dans l'espoir d'une vie meilleure? Peut-être. Car, avec un porte-feuille bien garni, on vit très bien ici. Mais attention! Celui qui n'a pas constitué une prévoyance suffisante ne trouvera certainement pas la patrie aussi paradisiaque que prévu.

LES SUISSES TARDENT de plus en plus à s'expatrier, d'une manière générale, l'âge moyen des émigrants n'a cessé d'augmenter ces dernières années. L'âge de ceux qui reviennent au pays est également plus élevé. Selon les dernières statistiques datant de 1999, le nombre d'aînés (dès 65 ans) qui rentrent en Suisse a augmenté de 66 pour cent depuis 1989 (838/554). Mais qu'est-ce qui attend au retour les personnes qui ont vécu à l'étranger? D'après le sociologue et





écrivain Hans-Ulrich Kneubühler, professeur à l'Université de Lucerne, le temps et la difficulté d'adaptation augmentent avec l'âge. Ainsi, il est possible qu'un Suisse de l'étranger de retour au pays ne se sente plus chez lui, «Durant ces vingt dernières années, le formalisme s'est accru sensiblement en Suisse, tant d'une manière générale que sur le plan social, l'administration est devenue plus compliquée et ses relations avec les citoyens ont changé», explique Hans-Ulrich Kneubühler. «L'aide spontanée s'est raréfiée et la bureaucratie s'est généralisée. Les personnes âgées qui rentrent au pays ont souvent peine à accepter cela». Bien entendu, ce problème sera d'autant plus aigu dans les cas où la personne qui rentre au pays n'a plus ou peu de contact avec des compatriotes en Suisse et qu'elle ne bénéficie pas

Les changements survenus dans notre pays durant ces dernières années ne sont toutefois, loin s'en faut, pas seulement négatifs. Des progrès ont été faits dans les domaines de la gériatrie, de la gérontologie et des soins. En outre, la société a pris conscience de l'importance de l'environ-

nement social des personnes âgées. «Notre société a besoin de rapports harmonieux entre les générations», affirme notamment la conseillère nationale Christine Egerszegi-Obrist, de Mellingen (AG). Et d'ajouter: «une véritable sécurité sociale n'est pas faite uniquement des assurances sociales, mais implique relations humaines et affection, qui nécessitent le concours de chacun». L'offre qui s'adresse aux aînés est riche en Suisse (voir aussi les remarques à la fin de l'article). Les universités populaires proposent une large palette d'activités et de cours de formation continue. Pro Senectute, les Panthères grises ou le web des aînés proposent rencontres, activités collectives et groupes d'entraide.

Les progrès de la médecine ne sont pas négligeables. La palette des médicaments destinés à soulager les maux dus à l'âge s'est élargie. Toutefois, avec le temps et la diminution des forces, les symptômes de la vieillesse augmentent. Les aînés qui désirent rentrer au pays devraient être particulièrement attentifs au fait que les personnes âgées - par conséquent eux aussi - auront, un jour ou l'autre, besoin d'une aide exté-

La communication est un élément central de la qualité de vie humaine. Le personnel soignant a malheureusement de moins en moins de temps pour s'entretenir avec

les pensionnaires.

Observez les points suivants

long séjour à l'étranger, vous devriez au préalable vous informer de vos droits et devoirs. Le retour posera problème si les liens avec la Suisse sont ténus et que vous ne maîtrisez pas une des langues nationales. • Recherche de logement / foyer: en principe, c'est à vous qu'il appartient de

· Avant le retour: si vous êtres retraité et souhaitez rentrer en Suisse après un

- chercher avant votre retour en Suisse un appartement ou une place dans une maison de retraite ou un foyer médicalisé. Vous pouvez éventuellement vous adresser, lors d'un séjour en Suisse, à la fondation Pro Senectute, qui dispose d'un large éventail de prestations pour rentiers. Ses bureaux régionaux pourront également vous conseiller, après votre retour, en matière financière, juridique et personnelle.
- Assurance maladie: toute personne qui s'établit en Suisse doit obligatoirement. dans un délai de trois mois, choisir et contracter une assurance de base contre la maladie. Les caisses maladie sont tenues d'accepter toute personne dans leur domaine d'activités. Les primes sont indépendantes du sexe, de l'âge et de l'état de santé. Elles varient uniquement d'un canton (respectivement d'une région) à l'autre et d'une caisse à l'autre.
- Problèmes financiers: les rentiers AVS ou AI domiciliés et séjournant habituellement en Suisse peuvent, dans des conditions fixées par la loi, demander des prestations complémentaires. Ils doivent s'adresser à la caisse de compensation de leur lieu de domicile, qui leur fournira le formulaire d'inscription et des renseignements sur la procédure. En cas de difficultés financières, ils peuvent également s'adresser aux services sociaux de leur commune de domicile.

rieure. Or les Suisses qui rentrent de l'étranger ne peuvent souvent plus compter sur des Parents plus jeunes, disposant du temps, des infrastructures et de l'argent nécessaire pour les prendre en charge.

S'agissant des soins à domicile (Spitex), le patient a droit à 60 heures de prestations subventionnées par trimestre. «En cas de dépassement, les frais supplémentaires sont soit à la charge du patient, soit ils font l'ob-

jet d'une évaluation par une autorité», déclare Hans-Ulrich Kneubühler. Si les soins requis s'avèrent moins onéreux dans un foyer, le patient devra accepter d'y être

Pour un nouveau pacte intergénérationnel

«Vieillir en Suisse» est le titre d'un volumineux rapport publié en 1995 par une commission fédérale d'experts chargée de Plancher sur la problématique de la qualité de vie après la retraite. «La retraite n'est pas le portique de d'hiver de la vie), mais Ouvre sur une période de vie longue, complexe et diversifiée», lit-on dans l'introduction de cet ouvrage. «Dès lors, une nouvelle Problématique se fait jour, celle de 'l'accomplissement personnel pendant la vieillesse' et celle de 'la qualité de vie dans le grand âge'».

Les auteurs de ce rapport constatent que si la personne âgée a conquis bien des droits, «il lui reste un droit à conquérir, qui Probablement ne lui sera pas reconnu sans peine: le droit à participer, donc le devoir de solidarité». Et de proposer «un nouveau pacte intergénérationnel, qui d'une part invite les retraités à entreprendre dans la mesure de leurs possibilités des activités socialement utiles, et qui d'autre part engage la société à créer les conditions qui encouragent à la participation des retraités». «Leurs expériences et leur regard serein et quelque peu distant sur les affaires du pays sont peut-être la planche de salut de notre Société, si nous savons les écouter», relève Pierre Aeby, directeur romand de Pro Senectute et ancien conseiller aux Etats socialiste fribourgeois.

Ce faisant, «il faut parler également de la nécessité d'une solidarité renforcée à l'intérieur de chaque génération», souligne Kurt Seifert, pédagogue et journaliste, dans un récent cahier publié par Pro Senectute Suisse, en mettant le doigt sur les très importantes disparités économiques à l'intérieur de la génération âgée et sur le fait que la fortune privée, en Suisse, se concentre entre les mains de personnes âgées. Une récente enquête du Conseil des seniors (Seniorenrat) de la ville de Lucerne a mis en évidence que quelque 82% de la fortune imposable, à Lucerne, est détenue par les personnes âgées de 66 ans et plus. Pierre-André Tschanz

REVUE SUISSE Nº 6 - DÉCEMBRE 2001

REVUE SUISSE Nº 6 - DÉCEMBRE 2001

FOCUS / TROISIÈME ÂGE

Les maisons de retraite et foyers médicalisés ont généralement de longues listes d'attente. Si l'on désire passer son troisième âge dans un endroit choisi, il est conseillé de s'informer à l'avance et en détail. Songez que le temps peut jouer des tours: il suffit d'une chute pour rendre inévitable l'entrée dans un foyer.

En Suisse, les possibilités d'aménager avec style et de manière agréable le cadre de ses vieux jours ne manquent pas. A Zurich, par exemple, une initiative privée propose ce qu'on appelle des «maisons pour personnes seules» où les aînés mettent à profit les synergies dans l'organisation de leur quotidien. Il existe aussi des communautés avec accompagnement, des résidences pour personnes âgées luxueuses, comme la «Parkresidenz» à Meilen, où le loyer (demi-pension) se situe entre 5000 et 15 000 francs, sans compter les prestations de soins, facturées à part.

Le choix est toutefois très restreint pour qui ne s'y prend pas suffisamment à l'avance ou n'a pas pu économiser suffisamment d'argent et ne peut de toute façon plus s'en sortir tout seul. Il devra s'adresser à deux institutions au moins et c'est une commission étatique qui décidera de son attribution définitive. Or, la situation est devenue précaire dans de nombreux foyers médicalisés et il n'existe aucun contrôle de qualité externe.

«En fait, il devrait y avoir un équilibre entre personnel qualifié et stagiaires», déclare Madeleine L., médecin dans un foyer médicalisé de Suisse orientale. «Mais ceci est illusoire, car la pénurie de personnel est flagrante». Hans-Ulrich Kneubühler a calculé que, dans un foyer médicalisé de Lucerne,



La Résidence du Parc à Meilen



Après la mort de son mari, Emma Ziörjen a eu une attaque cérébrale. Elle est depuis lors paralysée, handicapée de la vue et vit dans un foyer médicalisé bâlois. «J'ai eu de la peine à accepter cela au début», explique-t-elle, «mais je ne veux pas me plaindre, d'autres sont encore bien plus mal en point.» par exemple, il y a sept fois plus de personnel sans formation que de personnel qualifié – «et cette situation n'a rien d'extraordinaire», déclare-t-il. Madeleine L. assiste pratiquement tous les jours aux tristes conséquences de cette pénurie de personnel qualifié: la plupart des stagiaires sont de na-

«La situation s

INTERVIEW: GABRIELLE KELLER

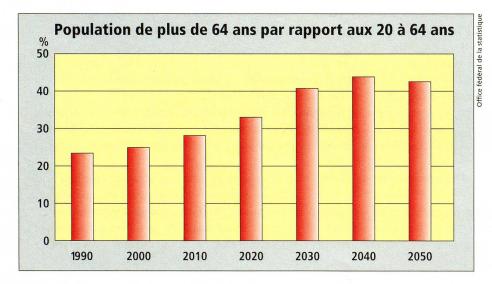
Lorsque des soins réguliers deviennent nécessaires, l'hébergement dans un foyer médicalisé est souvent inévitable. Monika Brechbühler, rédactrice en chef du journal «Homecare», observe avec inquiétude l'évolution de la situation dans les homes.

Les gens deviennent de plus en plus vieux et nombre d'entre eux doivent recevoir des soins réguliers. Qu'est-ce que cela signifie pour les foyers médicalisés?

Il y a de moins en moins de personnel qualifié. Les foyers médicalisés recourent de manière croissante à du personnel non qualifié; les infirmières n'ont plus de temps à consacrer aux patients, car elles doivent instruire leurs collègues non qualifiées. C'est pourquoi la situation s'aggrave à vue d'œil.

Ce qui ne contribue pas à améliorer l'attrait de la profession d'infirmière...

Bien sûr que non. Car il n'est pas intéressant



tionalité étrangère, ce qui rend plus difficile la communication avec les patients. «Il n'y a plus d'interaction, les patients s'isolent», affirme-t-elle. En outre, les erreurs sont plus fréquentes dans les soins, des bandages de jambes avec plaies ouvertes sont mal faits, les soins intimes négligés. Il faut ajouter à cela que les foyers publics sont tout sauf bon marché. Il faut compter environ 6000 francs par mois. Et beaucoup de choses sont facturées séparément. Une fois les économies épuisées, l'aide sociale prend le relais – ce que beaucoup de personnes âgées considèrent comme humiliant.

Où la Suisse se situe-t-elle sur le plan international en matière de soins? Selon Hans-Ulrich Kneubühler, «on peut dire que la théorie selon laquelle les homes suisses sont meilleurs n'a plus cours pour ce qui est de l'espace de l'OCDE». Madeleine L. raconte qu'en raison du manque de personnel et afin que tout le monde soit prêt en même temps le soir, on a de plus en plus tendance à mettre les pensionnaires des foyers au lit pour la nuit dès le début de l'après-midi.

A quoi faut-il attribuer ces dysfonctionnements? Selon Hans-Ulrich Kneubühler, la responsabilité en incombe principalement aux cantons. La volonté d'améliorer la qualité des foyers pour personnes âgés fait défaut. A l'époque, les communes étaient fières de leurs écoles, églises et homes. «La fierté ne suffit plus», affirme-t-il, «il faut un sérieux débat sur le problème de la vie dans les homes et une grande volonté politique de tout mettre en œuvre pour améliorer le bien-être des résidents des institutions pour personnes âgées».

Traduit de l'allemand par Marie-Hélène Zurkinden

A consulter

- www.seniorweb.ch (d/f/i)
- www.zeitlupe.ch (d)
- www.pro-senectute.ch (d/f/i)
- www.heimfinder.ch (d)
- www.seniornetz.ch (d)
- www.sozialinfo.ch (d)
- www.heime.ch (d)
- www.eurag.ch (d/f/i/e)
- www.altersmigration.ch (d/f/i)
- www.computerias.ch (d)

aggrave à vue d'œil»

de passer l'essentiel de son temps à enseigner les rudiments du métier à des gens qui, souvent, ne parlent même pas une des langues nationales et de ne plus avoir le temps de s'occuper des pensionnaires. Surtout si, de surcroît, les fluctuations du personnel sont très élevées et que la motivation est au plus bas du fait du surcroît de travail, des heures supplémentaires et de la mauvaise ambiance. Il faut y ajouter encore le fait que, dans les foyers médicalisés, les expériences valorisantes sont rares – il n'y a plus d'espoir de guérison – et les pensionnaires sont souvent mélancoliques et apathiques par manque de communication.

Dans de telles conditions, les personnes âgées ont-elles encore des relations?

La plupart du temps, non. A moins qu'elles aient de la famille ou des connaissances qui s'occupent d'elles et qui leur rendent visite.

Y a-t-il une augmentation des erreurs professionnelles du fait du manque de temps et de qualification du personnel soignant ? Bien entendu. Je connais le cas d'une dame âgée, paralysée d'un côté, mais qui pouvait encore marcher moyennant une aide lorsqu'elle est arrivée au home. Mais comme personne n'avait le temps de faire des exercices avec elle, elle a progressivement perdu la faculté de marcher. Elle n'ose pas non plus demander tous les jours à quelqu'un de l'aider, car elle a peur que le personnel réagisse négativement et qu'il le lui fasse sentir. Une telle situation est contraire à la dignité humaine!



Monika Brechbühler a assumé durant douze ans la rédaction en chef de «Krankenpflege», un périodique destiné au personnel soignant diplômé. Il y a deux ans, elle a lancé «pflegen zu Hause» («soigner à domicile»), un magazine destiné à guider les personnes qui s'occupent de leurs parents malades ou impotents.

Et le personnel n'a rien remarqué?

Il faut bien avoir à l'esprit que, pour 42 résidents, il n'y a parfois qu'une seule infirmière par équipe! Elle n'a alors que le temps d'effectuer les actes médicaux qu'elle ne peut pas légalement déléguer à quelqu'un d'autre. Tout ce qui dépasse ce cadre est laissé de côté. Et ce foyer médicalisé ne constitue pas un cas unique. Ces situations sont de plus en plus fréquentes.

Et du point de vue juridique?

Il y a bien entendu une clef de répartition entre personnel diplômé et non qualifié. Mais les foyers ne peuvent guère la respecter. Cette clef n'est que de la poudre aux yeux. Il manque en Suisse 3000 infirmières diplômées. Et il manque aussi des places dans les homes. C'est la raison pour laquelle règne une loi du silence quand à la situation réelle de beaucoup d'établissements. On veut sauvegarder le peu qui nous reste.

La situation va-t-elle s'améliorer?

Difficilement. La génération du baby-boom entre dans le troisième âge. Selon le professeur François Höpflinger, de l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich, le nombre de personnes réclamant des soins va tripler ces quinze prochaines années. Les choses ne vont pas s'améliorer d'elles-mêmes.

Traduit de l'allemand par Marie-Hélène Zurkinden